

Comment demander des services et soutiens destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario

Déterminer si vous êtes admissible

1

Pour savoir si vous pouvez demander des services et soutiens financés par le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario, vous devrez remettre aux Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle des documents qui indiquent ce qui suit :

- Vous avez une déficience intellectuelle;
- Vous avez 18 ans ou plus;
- Vous vivez en Ontario.

Le personnel des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle vous indiquera en détail les documents que vous devez présenter.

Il examinera ensuite cette information pour déterminer si vous avez le droit de déposer une demande de services et soutiens.

Remplir la demande et discuter des services et soutiens

2

Si vous êtes admissible aux services et soutiens, le personnel des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle discutera avec vous de vos besoins et de vos objectifs. Il vous aidera aussi à remplir une demande.

Le personnel vous décrira les services et soutiens qui pourront vous aider à participer à la vie de votre collectivité.

Créer un plan de soutien

3

Le personnel des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle créera ensuite un plan de soutien avec vous. Ce plan énumérera les services et soutiens que vous pourriez recevoir.

Apprendre si les services et soutiens sont disponibles

4

Selon les ressources existantes et vos besoins, le personnel des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle vous contactera pour vous indiquer si les services et soutiens financés par le ministère sont disponibles.

S'ils ne sont pas disponibles dans l'immédiat, le personnel vous fera savoir dès qu'ils le deviendront. Il pourra aussi vous parler d'autres programmes communautaires qui ne font pas partie des services et soutiens financés par le ministère.

Prendre contact avec les organismes de services et soutiens

5

Si les services et soutiens sont disponibles, le personnel des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle vous mettra en rapport avec les organismes qui les offrent.

REMARQUE: Il s'agit de directives qui vous aideront à mieux comprendre comment demander les services et les soutiens pour les personnes ayant une déficience intellectuelle qui sont financés par le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario. Il ne s'agit pas d'un document juridique. Pour des renseignements détaillés sur chaque étape du processus, veuillez communiquer avec les Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle de votre région.